

Plan d'action propreté pour Bien vivre ensemble à Saint-André

Dans le cadre de l'**Agenda 21**, la ville intègre le développement durable dans ses pratiques. Améliorer la vie quotidienne des Andrésiens est un axe fort des politiques publiques portées par l'équipe municipale. Et l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie en fait partie.

La propreté contribue au « Bien Vivre Ensemble » dont la ville de Saint-André a fait son leitmotiv. Pour répondre aux enjeux de propreté urbaine, la Ville déploie d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté des voies et des espaces publics et ainsi répondre aux attentes des andrésiens. Mais le bon niveau de propreté d'une ville dépend aussi et avant tout du civisme de chacun.

La gestion des déchets et son évacuation est une compétence de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Celle-ci gère en effet **les déchetteries, la collecte des ordures ménagères** via la société Esterra, **l'enlèvement des déchets des marchés de plein air et le ramassage des encombrants**.

La Ville, via les missions de police du maire en matière de propreté des espaces publics, assure le **nettoyage des espaces publics, l'effacement des tags, le traitement des nuisibles, les dépôts sauvages, le salage hivernal et le ramassage des feuilles** (confié à un prestataire privé).

Aux riverains incombent le **nettoyage, le désherbage et le déneigement** du morceau de trottoir situé devant chez eux.

1. Renforcement des moyens municipaux

Malgré le contexte de baisse des dotations de l'Etat et donc des ressources municipales, la Ville renforce son action en matière de propreté urbaine. Concrètement, nous nous donnons de nouveaux moyens, en partenariat avec la MEL.

En investissant :

- Dans la **mécanisation des équipes de proximité**. Dès 2018, la Ville renforce la dotation en matériel pour accroître l'efficacité du service : gloutons, chariots poubelles, pinces à déchets, balais, pelles, binettes, etc, ...
- A travers la mise en place de **nouvelles corbeilles à déchets et totems canins** dans des lieux stratégiques et des nouveaux quartiers.
- La mise en service d'un **sanitaire public** sur la place Basse
- Avec la mise en place de **bacs à compost** au Foyer de Jeanne de Flandre, 14 Rue de l'Église et Place Haute, quartier Sainte-Hélène. Un autre composteur va être installé au sein du service environnement pour les déchets verts. La MEL Des composteurs collectifs pourront être installés dans les parcs municipaux.

- La Ville consacre près de 260 000 euros par an en faveur de la propreté : masse salariale, entreprise de nettoyage, sacs canins, etc. ...

En matière d'organisation :

- L'équipe de propreté urbaine de la ville se compose de 5 agents dont 4 sont en insertion.
- Elle intervient 5 jour sur 7 : du lundi au vendredi.
- Elle s'occupe de la propreté du centre-ville et du Clos Fleuri et de la collecte des 130 poubelles de la commune. Tous les mercredis, elle nettoie également les écoles de la ville. Elle gère également l'effacement des tags et graffitis sur le domaine public.
- La ville fait appel à un prestataire privé (INSERSOL) pour le reste de la commune : balayage, grattage des rues, ramassage des feuilles... La maintenance des récipients de collecte est effectuée par la société SULO.

2. Sensibiliser et associer les habitants

Si la Ville et la MEL se dotent de moyens supplémentaires, la propreté est l'affaire de tous. Ainsi, nous souhaitons associer plus directement les habitants à cet enjeu en les invitant à une plus grande interactivité avec le service public et en les encourageant à changer leurs pratiques en matière de propreté.

- Création d'un **nouvel outil de signalement des dysfonctionnements urbains**. Une application smartphone et Internet est déployée en 2019 : **Tell My City**. Pour signaler un mobilier urbain dégradé, un tag... Il peut également s'agir d'une chaussée abimée, d'un mât d'éclairage défaillant, etc.
- Des **actions de mobilisation** sont organisées en Ville dans un esprit de coresponsabilité d'un cadre de vie respectueux de l'environnement. Ex : participation au « World Clean Up Day », à la « Marche propre », à « Ville et Villages propres » en partenariat avec le SIVOM, ... Des opérations sont également mises place par la ville : les « Opérations Quartier Propre », les « Ateliers nature », ... La ville s'investit aussi dans le défi « zéro déchet ».
- La Ville **associe les écoles de Saint-André** pour les sensibiliser à la propreté et au développement durable : visite des jardins partagés, participation aux Ateliers nature et aux opérations de propreté, ...
- La MEL permet aux riverains d'accéder facilement aux **déchetteries communautaires** afin d'éviter le dépôt de déchet en vrac sur la voie publique et de garantir la collecte des déchets spéciaux.
- Nous avons la chance de bénéficier d'un superbe plan d'eau réaménagé par la MEL, il est de notre devoir de **protéger la Deûle** en interdisant le déversement de produits non biologiques dans le canal.

Afin de faciliter le bien vivre ensemble, la ville a pris un **arrêté municipal valant règlement municipal de propreté des voies et des espaces publics**. Il définit les moyens visant à améliorer la qualité et le cadre de vie des Andrésiens. Il rappelle aussi les obligations, les gestes et les comportements citoyens à respecter. En effet, la réussite de ce Plan d'actions repose sur une responsabilisation de l'ensemble des acteurs. (*Lien vers l'arrêté*)

On y retrouve les dispositions suivantes :

- L'interdiction de dépôt de déchets en vrac ou sauvage, le dépôt de sacs sur la voie publique, le respect des jours et heures du ramassage des poubelles, la collecte des déchets verts, des encombrants...
- Des prescriptions relatives à la propreté des espaces et voiries publics : balayage du trottoir, ramassage des déjection canines, précaution en cas de neige ou de verglas...
- Ainsi que des rappels de dispositions au règlement sanitaire départemental telles que : l'interdiction de jet par les fenêtres et du battage des tapis, la projection d'eaux usées sur la voie publique, le jet de nourriture aux animaux...
- Enfin, les sanctions qui peuvent être prises à l'encontre des personnes non respectueuses du Bien vivre ensemble.

Une fois le cadre précisé et la sensibilisation effectuée, les agents de la police municipale qui constateront qu'une personne ne respecte pas le bien vivre ensemble à Saint-André pourront les sanctionner :

- **Sur les déjections canines** par exemple : l'infraction s'élève à **68 euros**.
- **Sur la présence en continu des bacs de collecte des déchets sur l'espace public** : Des solutions alternatives seront proposées aux personnes dans l'incapacité de rentrer leur poubelle et une verbalisation sera mise en place pour les comportements inciviques. : l'infraction s'élève à **35 euros**.
- Sur la **distribution de journaux et prospectus gratuits** qui ne seront pas distribués dans les boites aux lettres.